



Association
Les Îles du Ponant

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire

*Ile-aux-Moines
4 mars 2016*

*Chausey
Bréhat
Batz
Ouessant
Molène
Sein
Glénan
Groix
Belle-Île
Houat
Hoëdic
Ile d'Arz
Ile aux Moines
Ile d'Yeu
Ile d'Aix*

Vivons nos îles



Le 4 mars deux mille seize, à dix heures trente, à la mairie de l'île aux Moines, les membres de l'Association des Iles du Ponant se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation écrite en date du 4 février 2016.

Etaient présents :

- . M. I. BOUCHIER, Sous-Préfet de Brest, représentant M. J.L. VIDELAINE, Préfet du Finistère,
- . M. J.F. TREFFEL, Sous-Préfet de Lorient,
- . Mme L. FORTIN, Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne, représentant M. J.Y. LE DRIAN, Président,
- . Mme E. RASSENEUR, Conseillère Régionale de Bretagne, référente « Iles du Ponant »,

- . M. H. PELLOIS, Député du Morbihan,
- . M. B. BLEUNVEN, représentant M. J.L. BLEUNVEN, Député du Finistère,

- . Mme K. BELLEC, Conseillère départementale de Quiberon, représentant M. F. GOULARD, Président du Conseil départemental du Morbihan
- . Mme N. FREMONT, Conseillère départementale de Vannes 2 (Ile aux Moines-Ile d'Arz)
- M. G. PIERRE, Conseiller départemental de Quiberon (Houat-Hoëdic),
- M. B. NOURY, Conseiller départemental – Maire de l'île d'Yeu, Vice-Président de l'Association, représentant M. Y. AUVINET, Président du Conseil départemental de Vendée,
- M. D. LE GAC, Conseiller départemental de St Renan (Ouessant-Molène), représentant Mme N. SARRABEZOLLES, Présidente du Conseil départemental du Finistère,

- . MM. P. HUET, Maire de Bréhat,
- . M. G. CABIOCH, Maire de Batz,
- . MM. D. PALLUEL, Maire d'Ouessant et Président de l'Association et T. ROLLAND, représentant,
- . M. D. MASSON, Maire de Molène,
- . M. D. SALVERT, Maire de Sein,
- . M. D. YVON, Maire de Groix, et Mme M.F. ROGER, représentante,
- . M. F. LE GARS, Maire de Le Palais, Président de la Communauté de Communes de Belle-Ile en mer,
- . M. L. LAMBOTIN, Conseiller municipal et représentant de Sauzon,
- . Mme V. BERTHO, Maire de Locmaria / Belle-Ile en mer, trésorière de l'Association,
- . Mme A. HUCHET, Maire de Bangor / Belle-Ile en mer,
- . Mme A. VIELVOYE, Maire de Houat,
- . M. J.L. CHIFFOLEAU, Maire d'Hoëdic, et Mme E. MOISDON, représentante,
- . Mme MH STHEPHANY, Maire de l'île d'Arz, et M. J. POIDVIN, représentant,
- . M. P. LE BERIGOT, Maire de l'île aux Moines,
- . Mme S. GROC, Adjointe au Maire de l'île d'Yeu
- . M. A. BURNET, Maire de l'île d'Aix et M. Yves MAYOT, Conseiller municipal,

- . Mme A. LE MASSON, M. B. BODARD, représentant des OTSI des îles,
- . MM. F. ALLAINMAT, D.CORLOUER, P. GRALL, E. LOYER, G.THEBAUD, M. LE GUEN, représentants des Compagnies de transport maritime et aérien,
- . M. A. QUEMENEUR, représentant des Chambres Régionales des Métiers et de l'Artisanat,

Ont donné pouvoir :

Mmes/MM. G.BEZILLE, H. BLANCHE, Y. BOTREL, G. BOUCHET, C. CHARUAU, P. DUBREIL, R. FERRAND, G. LE MAREC, N. NAUDIN.

Se sont excusés :

Mmes D. BAUDRY, A. BILLON, M. BLONDIN, L. CARAMARO, C. CHARUAU, P. DUBREIL, N. DUCLOUX, C. EHREL, C. GUILLOTTE, O. HERVIAUX, C. IMBERT, A. LE LOCH, F. LEQUIN, E. PALLIER, C. PRUNAUD, N. SARRABEZOLLES,
MM. Y. AUVINET, P. BAS, G. BEZILLE, H. BLANCHE, J.L. BLEUNVEN, Y. BOTREL, G. BOUCHET, D. BUSSEREAU, A. CADEC, M. CANEVET, J.Y. de CHAISEMARTIN, M. CHOQUET, C. COCHONNEAU, M. CROCHET, J.Y. DELAVAL, R. FERRAND, J.F. GARREC, D. GENISSEL, F. GOULARD, D. GUILLON, J.LABBE, B. LALANDE, H. de LARAUZE, D. LAURENT, A. LEBOEUF, J.Y. LE DRIAN, R.



LE GOFF, G. LE MAREC, P. LE RAY, M. LE SCOUARNEC, O. MAILLET, P. MAILLET, D. MANDELLI, F. MARC, H. MORIN, Y. MOREAU, N. NAUDIN, M. QUERNEZ, B. RETAILLEAU, A. ROUSSET.

Etaient également présents :

Mme M.P. SINOÛ, Vice-Présidente du CESER Bretagne,
M. O. BERNICOT, SGAR,
M. T. CAUDAL, DDTM 56,
MM. C. HERVE, J. DENIEL EDF,
M. B. LAURANS, Directeur Régional ERDF,
M. J.L. RIVOAL, Délégation Ouest-Atlantique Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
M. P. OLIVARD, Université de Bretagne Occidentale,
Mme L. SOUQUET, EPF Bretagne,
M. A. BONNET, S. HAMARD, Mme S. WARIN, Conseil Régional de Bretagne,
Mme A-L. BONNEC, Lorient Agglomération,
M. Y. LE PIVERT, Collège des Îles du Ponant,
Mme K. HENRY, Orange,
M. L. BRIGAND, Mme L. CORSI, U.B.O.,
M. M. JEROME et Mme A. JADE, Fonds de dotation « Perspectives »,
Mme I. LE BAL, Présidente du Salon International du Livre Insulaire,
M. J.B. BEVEN, Festival des Insulaires,
M. Y. LE MEUR, Ressources Consultants Finances,
Mmes L. BERTIN, M. LE ROUX, DGS- Secrétaires de Mairie,
Mme et M. les Conseillers municipaux de l'île aux Moines : J. BOUF, M.P. BELLEGO, Adjoints,
Mme M. DANION, ancienne Conseillère régionale, MM. A. BLANCHET, J. PRESSARD, R. TANGUY, anciens Maires des îles,
M. J.M. SAVARY, commissaire aux comptes, M. P. LE GUELLAUT, Mme F. LE PAIH, expert-comptables,
MM. D. BREDIN, C. LELONG, Mmes H. BLOSSIER, A. HOUZE – AIP.

x x x x

M. Philippe LE BERIGOT, Maire de l'île aux Moines, souhaite la bienvenue aux participants et leur présente son île en rappelant ses préoccupations qui sont celles des autres îles et qui sont liées au caractère exceptionnel, fragile des territoires insulaires et à l'interruption de la continuité territoriale : prix du foncier, surcoût des travaux, affluence de visiteurs, difficultés du traitement des assainissements collectifs ou individuels, traitement des déchets et particulièrement des déchets verts...

« Vivre 365 jours par an sur les îles » est clairement le projet politique de la municipalité de chacune des îles du Ponant.

Après avoir remercié le Maire pour son accueil, le Président Denis PALLUEL ouvre la séance en faisant part des excuses de plusieurs personnalités et en remerciant les personnes présentes, représentants de l'Etat, des Régions, des Départements, des institutions, Maires et anciens Maires des îles, pour l'intérêt qu'ils portent à l'Association.

x

x x

PARTIE STATUTAIRE

I – RAPPORT MORAL

Le Président donne lecture du rapport repris ci-dessous :



« Bonjour à tous, et merci d'être fidèles à ce rendez-vous insulaire. Vous le savez, notre association fédère toutes les îles habitées de la façade Manche-Atlantique. Toutes les îles, cela signifie toutes celles qui ne sont pas reliées par un pont. Cette rupture terrestre est la marque de notre singularité. Après on peut effectivement constater que derrière cette unité de condition, il y a la diversité de la géographie. L'unité dans la diversité, tel pourrait être notre devise ! Cette diversité qui fait que certaines îles sont grandes et hautes, d'autres petites, éloignées et chauves, et comme dirait Coluche pour elles c'est difficile ! Certaines au contraire, comme l'île aux Moines, ne sont qu'à une encablure... Mais ce bras de mer qui nous sépare du continent, c'est notre dénominateur commun quelle que soit la distance : il change notre perception de l'espace et donc du temps. Alors oui, nous sommes ici sur une petite île proche de la grande terre mais son charme n'en est pas moindre. Donc merci Philippe le Bérigot, le nouvel abbé municipal de l'île aux Moines qui a succédé au vénérable père Pressard. Mais nous sommes en République laïque, et la vox dei est devenue la vox populi avec son cortège d'élections.

Après l'année 2014 qui avait vu le renouvellement de nos conseils municipaux et donc de nos membres et de notre conseil d'administration, 2015 n'a pas échappé aux renouvellements d'assemblées qui comptent pour nos îles, tout d'abord les départements puis en fin d'année les Régions.

Je tiens à saluer l'investissement de tous les élus avec lesquels nous avons œuvré pour nos îles. J'ai déjà pu constater en 2015 combien l'ensemble des conseils départementaux renouvelés perpétuent cet engagement pour la survie de nos îles en soutenant notre association, et les projets des îles ; et plus récemment les Régions, justes renouvelées, qui nous assurent de leur soutien

Je souhaite saluer tous les anciennes et anciens élus départementaux et régionaux qui n'ont pas été réélus, qui ne se sont pas représentés ou ont été appelés à de nouvelles fonctions. Je sais que pour beaucoup, des vraies relations d'amitiés se sont tissées et je suis convaincu qu'elles se poursuivront parce-que nos routes se croiseront à nouveau, soit dans vos nouvelles fonctions, soit parce que vous aurez l'occasion de nous rendre visite sur nos îles. Qu'il me soit permis de saluer plus particulièrement Monique Danion qui fut référente pour les îles lors du dernier mandat. Quand elle fut désignée, nous avons été un peu surpris que la Région nous mette une terrienne, puisque Monique est maire de La Vraie Croix. Une terrienne certes, mais pas une extra-terrestre. Avec elle, ce ne fut donc pas un chemin de Croix. Monique fut et est toujours une vraie élue locale pour qui la proximité n'est pas un joli mot qui sert à masquer des ambitions politiciennes. Elle a su nous accompagner, nous écouter mais aussi parfois nous montrer le chemin.

Je souhaite tout autant souhaiter la bienvenue à leurs successeurs et suis certain que durant ces quelques années de travail commun au service des îles, se tisseront de nouvelles relations d'amitié à l'image de celles qui existent entre les îles, et qui se perpétuent, quelles que soient les personnes qui l'incarnent.

x x

En 2015, comme aux premières années de l'association, notre ambition est restée la même : protéger et développer des territoires attractifs et fragiles, favoriser le maintien d'une population permanente active. Nous avons cherché et parfois réussi à faire partager nos priorités à tous les niveaux de décision.

Pour autant la navigation insulaire n'est pas toujours un exercice facile.

Nous sommes en plein dans des changements structurels qui concernent les collectivités. Les collectivités sont concernées à double –titre : en tant que communes mais aussi en tant qu'îles. Le problème c'est que le mot « île » n'existe pas vraiment dans la nomenclature métropolitaine.

L'année 2015 a vu plusieurs textes législatifs qui, pour les îles, peuvent avoir des conséquences importantes. Je citerais d'abord la promulgation d'une loi qui va modifier profondément nos relations territoriales, le 7 août 2015, la loi nouvelle organisation territoriale de la république, NOTRe, qui après des débats animés redistribue les compétences entre les collectivités, au premier rang desquels les Régions et Départements. Pour un des points cruciaux pour les îles, la continuité territoriale et donc le lien terre-mer assuré par les transports, les régions ont été désignées en premier rang de compétence. Nous attendions pour le Finistère en 2015, après la fin d'année 2014 difficile en Morbihan, la renégociation de la délégation de service public départementale pour les transports. Une des conséquences de ce nouveau dispositif législatif est certainement la reconduction à l'identique pour encore une année en Finistère.



Cette reconduction n'est pas pour autant rassurante, mais renvoie à plus tard et avec d'autres instances les négociations à venir. Ce sont toujours des moments délicats pour les îles et leurs activités. L'exemple morbihannais ne peut que nous inciter à la vigilance et à l'attention. On peut aussi penser qu'une gestion régionale des transports maritimes pourra peut-être permettre de rééquilibrer un peu les choses entre les îles les plus défavorisées et les autres.

La loi de finances 2016 comprend une réforme de la DGF, réforme qui, ajoutée à la contribution aux redressements des comptes publics, conduit à des difficultés annoncées pour les communes insulaires. Nous avons travaillé longuement sur cette question des finances communales insulaires depuis plusieurs années. Après une rencontre ministérielle, nous avons commandé et fait réaliser une étude qui vous sera présentée tout à l'heure par M. Yann Le Meur. Les surcoûts sont liés à l'impossibilité de mutualiser certains services, mais aussi des coûts de transport, d'installation de chantier etc... Cette étude montre clairement et objectivement ce que nous pressentons depuis longtemps : les surcoûts mesurés atteignent ou même dépassent souvent les 40%. Sur une année, ce sont, en estimation basse, plus de 4,1 M €/ an de surcoûts pour l'ensemble des îles du Ponant. A l'échelle de nos petites communes c'est énorme, à l'échelle du budget de l'Etat, c'est une goutte d'eau. Après avoir exploré des scénarios parfois complexes, nous en arrivons à considérer qu'une dotation spécifique, détachée de la DGF, dédiée aux îles métropolitaines, serait une mesure d'équité indispensable.

Le point fort de la vie de l'association en 2015 a été incontestablement la première conférence des îles le 10 juillet avec la visite d'un Premier Ministre en exercice dédiée à la situation de nos îles. Certes, il a joint l'utile à l'agréable car ce fut un vrai moment de convivialité avec une météo plus clémente qu'au Salon de l'Agriculture. Et voir une brochette de Ministres faire la queue dans le chapiteau parmi nous tous, pour avoir un verre de blanc ou une tranche de lieu jaune, cela valait le déplacement. Mais ce moment important a permis de faire reconnaître et prendre en compte cette spécificité insulaire qui nous réunit, d'autant plus aisément qu'il était accompagné par Monsieur Jean-Yves Le Drian, Ministre de la Bretagne –excusez le lapsus, de la Défense- mais surtout pour nous, ardent défenseur des îles qu'il connaît et apprécie.

Au cours de cette journée ouessantine, la formalisation de trois mesures concrètes a pu être réalisée :

➤ **Le Contrat de partenariat entre l'Etat, La Région Bretagne et notre association**

Ce contrat apporte, jusqu'en 2020, des moyens pour des actions concourant à nos objectifs, a pu être signé, en présence de Monsieur le Premier Ministre, par Monsieur Patrick Strzoda Préfet de la Région Bretagne, Monsieur Pierrick Massiot, Président du Conseil Régional de Bretagne, pour permettre dans les îles de :

Se loger,

Soutenir l'activité économique,

Soutenir les transitions écologiques et énergétiques,

Soutenir le maintien des services essentiels aux populations des îles.

Mais aussi qui assure à notre association des moyens pour appuyer nos collectivités insulaires à mettre en œuvre des actions de ce contrat.

Ce seront environ 10 M€, 6 pour la Région et 4 pour l'Etat pour accompagner ces axes prioritaires de 2015 à 2020.

Dès 2015 les projets validés pour les îles au titre de ce contrat totalisent :

700 000 € pour la Région

300 000 € pour l'Etat.

➤ **L'Engagement pour les îles**

L'organisation de la première Conférence des îles à cette occasion, a réuni de nombreux partenaires historiques. Plusieurs organismes ont décidé de s'engager pour les îles, en partenariat avec l'AIP, afin de renforcer leurs actions et leurs capacités d'intervention sur ces territoires. Parmi les premiers signataires, en plus des Régions Bretagne et Pays de la Loire, des Départements du Finistère et de la Vendée, sont à noter : l'ADEME, l'EPF Bretagne, le Conservatoire du littoral, l'UBO, l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne, l'ARS Bretagne. Vous le verrez, moins d'un an après cette conférence, les engagements des partenaires sont notables. Citons

- *L'engagement du Finistère pour ses îles,*
- *La convention de partenariat avec le Conservatoire du littoral,*

- Le projet d'accord de programmation avec l'Agence l'Eau qui vous sera présenté prochainement et qui intéresse 13 de nos 15 îles,
- Les travaux du projet d'un contrat local de santé pour les îles bretonnes,
- Le projet de convention de partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale.

➤ **L'Engagement pour la transition énergétique**

Il concerne surtout les îles finistériennes non raccordées mais il a vocation à s'étendre dans d'autres îles. Aux côtés de la Région Bretagne, du département du Finistère, de l'ADEME, d'autres acteurs de la transition énergétique étaient présents et se sont aussi engagés pour la transition énergétique des îles de Sein, Ouessant et Molène :

- le Syndicat départemental d'électrification du Finistère, et les industriels ;
- la société SABELLA qui a présenté son hydrolienne, la première à être raccordée et à injecter son électricité sur le réseau ;
- EDF et sa branche système électriques insulaires qui produit l'électricité ;
- ERDF qui distribue chez chacun et entretient le réseau.

Cet engagement là encore n'est pas une coquille vide puisqu'il se traduit concrètement par un projet de Boucle Énergétique Locale (B.E.L.) soutenu financièrement par la Région et qui réunit tous les signataires pour trois années de réalisations concrètes dans les domaines de :

- L'économie et la maîtrise des énergies,
- Le développement des énergies renouvelable,
- La sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques.

Un autre programme concret réunit en plus les îles de Batz et des Glénan dans le cadre d'un Territoire à Énergie Positive et à Croissance Verte (T.E.P.C.V.) et permet des investissements soutenus par l'Etat dans ces mêmes domaines. Il prévoit en plus quelques actions sur la biodiversité. Nous attendons la validation de ces projets par les services de l'Etat qui se sont réunis hier et la signature de la convention pour pouvoir engager les actions rapidement. Un clin d'œil à l'île d'Yeu qui nous a montré la voie en étant la première de nos îles retenue TEPCV avec des réalisations pilotes dans le domaine de la mobilité électrique. Un regret cependant, celui que les îles du Morbihan ne soient pour le moment que TEPCV en devenir, mais ce n'est qu'un nouveau challenge pour 2016 afin de faire évoluer le classement en programme d'investissement soutenu par l'Etat.

Alors, on le voit, notre action ce n'est pas que des plaintes et revendications. C'est aussi la mise en œuvre avec d'autres, de projets qui nous rapprochent, nous fédèrent, nous aident collectivement.

L'activité économique reste à ce titre une thématique majeure sur les îles, le secteur touristique, la composante majeure de l'économie insulaire. Son accompagnement reste une priorité, à l'image des travaux avec les représentants des offices de tourisme qui nous accompagnent depuis longtemps et, du soutien de la Région Bretagne pour renforcer la « destination îles ».

Mais la vie des îles ne peut se résumer au tourisme, il y a les activités dites primaires comme l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, et une grande diversité d'entreprises, parfois toutes petites et nées de la créativité et de la ténacité de leurs initiateurs, parfois plus importantes comme celle de M. Guyader qui a inauguré un nouvel atelier, démontrant qu'il n'a pas peur des défis !

Les travaux de Louis Brigand de l'UBO, et de ses bataillons d'étudiants et d'étudiantes, les échanges autour de son projet ID-îles ont conduit à envisager un soutien aux productions de nos entreprises insulaires. Faire vivre avec les élus, les entrepreneurs, les scientifiques, les idées issues de ces programmes universitaires est un puissant moteur. Cette année, grâce au soutien de monsieur le Sénateur Michel Le Scouarnec que je tiens à remercier ici, nous avons pu valider, avec les entrepreneurs, le projet de création d'une marque « produit sur les îles ». Elle s'adressera à une gamme diversifiée de productions, transformations et créations, le fait générateur étant le territoire insulaire d'où part l'activité générant de l'emploi localement. Incontestablement cela va être un travail important de notre association.

Les partenariats que nous développons, vont aussi au-delà de nos frontières puisque un projet commun visant à identifier les atouts et contraintes en termes d'activités économiques, est à l'étude au sein d'ESIN.

Mais la tâche au niveau européen est ardue. Si les 24 Régions insulaires de l'Union Européenne font entendre leur voix par l'intermédiaire de la commission îles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) dont le siège est à Rennes, seule ESIN parle au nom des petites îles. Souvent, elles sont membres de Régions périphériques maritimes non insulaires. C'est le cas des îles du Ponant. La prise en compte de l'insularité au niveau européen pour les îles des Régions non insulaires est en enjeu fort. Nous devons intervenir tant au niveau de nos Régions que de notre réseau ESIN.

Et puis quand on parle des initiatives sur les îles n'oublions pas l'intense activité culturelle qui s'y est développée.

Les collectivités et l'AIP soutiennent la création d'équipements qui fournissent un cadre à ces activités culturelles ! De nombreuses actions sont développées pour préserver et promouvoir le patrimoine. Mais ce foisonnement est surtout lié à des initiatives locales et c'est très bien ainsi. Les festivals, concerts, expositions sont nombreux sur les îles et je vous invite à aller au festival lyrique de Belle île, au festival « Viens dans mon île » à l'île d'Yeu, à l'Ilophone à Ouessant, aux joutes musicales des îles de la mer d'Iroise, aux fêtes nautiques de l'île aux Moines et du Golfe, n'oublions pas non plus à la fête du thon ou de la saucisse à Molène, il en faut pour tous les goûts !

Et puis il y a aussi le festival « les Insulaires ». Quelle que soit la taille de l'île, l'édition de 2015 à Hoëdic l'a bien montré, c'est devenu un moment d'échanges entre insulaires très important et attendu. Il renforce les liens d'amitiés et inspire un dynamisme que l'on n'osait pas alors imaginer. C'est grâce à ce festival qu'on peut vraiment sentir battre le cœur du « pays des îles ». Ce festival, nous l'encourageons car même si c'est l'association créée spécifiquement qui l'organise, ce sont les communes insulaires qui avec les forces vives des îles sont à la manœuvre avec la collaboration de Jean Benoît BEVEN et du bureau de l'AFIP.

Cette année, nous irons au sud, de l'autre côté de la Loire, au pays des tuiles rondes, du beurre doux et du vin blanc. Nous serons accueillis par Alain BURNET, Maire de l'île d'Aix et son équipe, et tout à l'heure nous vous présenterons le programme des Insulaires 2016. Je remercie les financeurs publics et privés sans qui cette manifestation compliquée à organiser serait impossible à maintenir. Et d'ores et déjà je lance un appel pour 2017 afin que ce festival de l'île d'Aix ne devienne pas un ex-festival ! Donc j'invite tous nos partenaires à ne pas relâcher leur soutien, même si les temps sont difficiles.

x x

Pour terminer, quelques mots sur la vie de notre association. Je vous rappelle que le travail au quotidien est réalisé par notre équipe de salariés. Ils n'habitent pas sur une île mais sont habités par toutes les îles : Denis Bredin, bosco et maître timonier, dont la connaissance de la navigation côtière entre les arcanes des collectivités et de l'administration nous est précieuse, Armelle commissaire du bord, qui est de tous les quarts et toutes les bordées, n'hésitant pas à modifier son emploi du temps pour répondre aux urgences et aux échéances incontournables, Emilie, chargée de l'eau et de l'énergie du bateau. Elle a d'ailleurs mis sac à terre quelque temps pour donner naissance à un petite Clémentine de 4,3 kg née le 17 janvier à 15h45. Elle est remplacée par le matelot Cyril qui revient parmi nous après un voyage au long cours et va nous aider également sur la refonte de certains de nos outils de communication.

Voilà, j'aurais encore beaucoup de choses à dire mais je n'ai pas l'intention de jouer mon Kim et de vous infliger trois heures de discours pour ensuite faire fusiller le premier qui s'endort. Par contre je pourrais répondre à toutes les questions que vous voudrez bien poser.

Merci à tous de votre présence, merci à toute l'équipe de l'île aux Moines, perle dont le golfe est l'écrin. Mais, je sens que je vais avoir des ennuis avec l'île d'Arz, donc ok il y a une autre perle juste à côté, car même si c'est exceptionnel, on trouve parfois deux perles dans une huître !

Mais les îles du Ponant ce n'est pas que le Golfe, donc sans problème, on peut dire que nous sommes le collier ou le pendentif de la France ! Cela est mieux que « les confettis » de la République et cela mérite bien un peu de reconnaissance ! »

✓ **Mis au vote, ce rapport est approuvé à l'unanimité.**



II – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2015

(cf documents remis en séance)

Ils sont présentés par M. P. LE GUELLAUT, expert-comptable :

- Le compte d'exploitation 2015

Le total des produits s'élève à 440 381 € suivant la répartition suivante : 80 % de subventions (Régions, Départements, ADEME, Agence de l'Eau, EDF, Fonds de dotation Perspective...) et 20 % de quote-part des communes insulaires.

Les charges s'établissent à 465 849 € : les frais de gestion sont en augmentation compte tenu des nouvelles études menées (surcoût insulaire, réforme DGF, fiscalité des îles sans cadastre) et la mise en œuvre de nouveaux programmes portant sur des études concernant la mise en valeur de patrimoine et l'installation de panneaux photovoltaïques, des missions concernant un accord de programmation avec l'Agence de l'Eau et la sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès des jeunes. Il en est de même pour les frais de personnel en raison des entrées (M. D. BREDIN, directeur, Mme H. BLOSSIER et M. C. LELONG, chargés de projets de façon temporaire) et des sorties (Mme M. KERINO). Les dotations aux amortissements sont en diminution.

Le compte d'exploitation se solde au 31/12/2015 par un **résultat déficitaire de 25 467 €**.

- la trésorerie

La trésorerie présente un solde comptable de 106 863 € et l'Association a su gérer sa trésorerie sans recours à aucune ligne de crédit au cours de l'exercice.

- La situation financière au 31/12/2015

Le bilan est sécurisé à hauteur de 251 964 € et l'on retrouve à l'actif les créances (subventions) à percevoir et au passif, les fonds associatifs pour 129 458 €, les provisions au titre des engagements retraite mis en place en 2013, et les dettes.

Après l'intervention du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, l'appréciation des principes comptables et les vérifications spécifiques (informations données dans le rapport moral et autres documents du dossier), les résolutions proposées par le Conseil d'Administration, sont les suivantes :

➤ PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un résultat déficitaire de 25 467 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

➤ DEUXIEME RESOLUTION – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

➤ TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2015, s'élevant à 25 467 € de la manière suivante :

En totalité au compte « Autres Réserves », soit	- 25 467 €
Ce qui aura pour effet de le porter à	+ 129 458 €

✓ **Mises au vote, chacune de ces résolutions est adoptée à l'unanimité.**



III – PROGRAMME et BUDGET 2016

Le Président présente le budget en lien avec le programme d'activités 2016 (cf documents au dossier). Il s'équilibre à **535 042 €**.

Les dépenses se caractérisent par une augmentation des frais de personnel (recrutement d'un chargé de projet TEPCV et d'un chargé de mission économie) et par la mise en œuvre de nouvelles actions dans le domaine de l'énergie et des déchets (programmes TEPCV et BEL) et dans le domaine économique (destination îles, marque « produit dans les îles », sensibilisation à l'entrepreneuriat, programme Interreg Europe, etc...).

Les recettes quant à elles restent fortement liées aux contributions des collectivités (Communes, Départements, Régions). Elles sont complétées par des aides liées aux actions et aux partenariats mis en place (Agence de l'Eau, Conservatoire du Littoral, EDF, « Fonds de dotation Perspectives »...).

- ✓ **Après délibération et à l'unanimité, les orientations et le budget 2016 sont approuvés. Le Président est autorisé à mettre en œuvre les différentes actions présentées et à solliciter auprès des financeurs les subventions inscrites dans chaque programme, et notamment auprès de la Région Bretagne, la subvention de 100 000 € pour la mission d'ingénierie liée au Contrat de Partenariat Etat-Région-AIP.**

x

x x

TEMPS FORTS 2016

- **L'évolution DGF et les conséquences de la Loi de Finances 2016 sur la fiscalité des communes insulaires** par M. Yann LE MEUR, PDG de Ressources Consultants Finances

Après avoir rappelé que la direction prise par la réforme de la DGF ne semble pas répondre, pour la majorité des îles, à l'objectif poursuivi de favoriser les espaces ruraux fortement enclavés, M. LE MEUR a évoqué les propositions possibles et les stratégies à mettre en œuvre pour faire valoir les droits justes des îles.

Les propositions sont les suivantes :

1°) Enlever de la DGF les compensations spécifiques (dotation Parc marin des communes insulaires, dotation nationale de péréquation de Sein et Molène accordée au titre de l'exemption de fiscalité historique)

2°) Créer une compensation spécifique au sein de l'enveloppe normée.

Les deux compensations enlevées à la DGF seraient regroupées au sein d'une rubrique : « compensation aménitaire ». S'y intégrerait ensuite la compensation pour prise en compte d'une partie des surcoûts insulaires.

3°) Modifier la loi à la marge afin de ne pas pénaliser anormalement les îles.

Dans ce cadre, M. LE MEUR proposera au Président de mobiliser tous les Parlementaires et d'engager des discussions techniques puis politiques pour convaincre les élus d'enrayer le traitement inégalitaire des îles du Ponant par rapport aux autres communes continentales.

➤ **Le Contrat Local de Santé (CLS) des îles de Bretagne** par M. Denis BREDIN, directeur de l'AIP

Le CLS s'inscrit dans les suites de la signature du Contrat de Plan Etat Région conclu le 10/07/2015 et dans la déclinaison du Programme Régional de Santé sur les 11 îles bretonnes du Ponant. C'est un outil de contractualisation transverse qui a pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux et de s'adapter aux territoires.

La démarche du projet conduite avec l'AIP repose sur un état des lieux/diagnostic global des îles bretonnes du Ponant en cours d'élaboration. Elle se poursuivra par la détermination des principales problématiques de santé. A partir de ces éléments et des priorités qui en seront tirées par les partenaires du CLS, un contrat socle commun aux 11 îles sera élaboré, puis décliné pour chacune d'entre elles suivant le calendrier suivant :

- Octobre 2016 : signature du CLS socle ;
- Juin 2017 : déclinaison par avenant pour chacune des 11 îles.

➤ **L'accord de programmation avec l'Agence de l'Eau** par M. Jean-Louis RIVOAL, directeur régional Ouest-Atlantique

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a été signataire de l'engagement pour les îles le 10/07/2015. Après une étude de définition d'un programme d'actions insulaires réalisée par l'AIP en lien avec l'Agence en 2015, une proposition d'accord cadre de programmation pluriannuelle (2016 à 2018) entre l'agence de l'eau Loire Bretagne et les 13 îles du Ponant comprises dans son périmètre de compétence, est en cours de finalisation. Elle prévoira diverses actions dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, et des actions sur la qualité des milieux naturels humides.

Certains programmes d'investissements seront confiés par les communes insulaires à des syndicats intercommunaux, EPCI et autres structures spécialisées. D'autres resteront sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le coût total des investissements est chiffré à ce jour à 26 millions d'euros avec une participation de l'Agence de l'Eau à hauteur de 11 millions. Une proposition de majorer le coût plafond d'intervention de 40 % pour couvrir le surcoût insulaire sera faite lors du prochain Conseil d'Administration de l'Agence.

Enfin, l'Agence de l'Eau accompagnera financièrement l'AIP sur les missions suivantes :

- Une assistance aux communes insulaires pour la mise en œuvre des projets dont elles sont maîtres d'ouvrage, et assurer en tant que de besoin, le lien avec les équipes de l'AELB ; Egalement suivi des maîtres d'ouvrage autres que les communes assurant des programmes transversaux (EPCI, gestionnaires de milieux humides), en assurant, en tant que de besoin, le lien avec les équipes de l'AELB.
- Un diagnostic dépotage eaux noires-eaux grises : préparation d'un accord de programmation en vue du XIème programme de l'AELB.
- Une veille permanente : suivi de l'évolution des problématiques de l'eau sur les îles, en vue notamment d'identifier les améliorations restantes et les priorités des îles à compter de 2019.

➤ **La convention de partenariat avec l'UBO** par M. Pascal OLIVARD, Président de l'UBO

M. OLIVARD présente le projet de convention de partenariat qu'il se propose de signer ce jour avec le Président de l'AIP. Cette convention concrétise l'engagement pour les îles signé le 10/07/2015 à Ouessant, même si les échanges et les liens entre l'AIP et les laboratoires de recherche de l'UBO se sont développés depuis plus de 40 ans.

La convention, d'une durée de 3 ans, a pour objet de définir les modalités de coopération entre les deux parties pour assurer la cohérence des actions de chacune des parties dans l'objectif commun de contribuer à la connaissance et à la valorisation des îles du Ponant.

Les partenaires conviennent donc de favoriser et de développer la coopération et l'expertise scientifique et technique entre les laboratoires de recherche et les collectivités insulaires, dans la perspective de mettre en œuvre et de faire bénéficier les îles des actions de recherche, de pédagogie et des opérations de gestion territoriales, environnementales et de développement économique ainsi que des opérations de connaissance et de valorisation de l'ensemble des ressources patrimoniales des îles.

Chaque programme d'action fera l'objet d'un avenant. Le premier programme signé ce jour concerne un projet de création d'un centre de ressources des îles dont le responsable au sein de l'UBO sera M. Louis BRIGAND.

Le Président, Denis PALLUEL, se félicite de la concrétisation des engagements de l'UBO et procède avec M. OLIVARD, à la signature de la convention et de l'annexe 1 relative au projet de Centre de ressources des îles.

- **Le Festival des Insulaires 2016** par Mme Sylvie GROC, Présidente de l'Association du Festival des Iles du Ponant, et M. Alain BURNET, Maire de l'île d'AIX.

Mme GROC souligne l'importance que revêt maintenant, pour les insulaires, ce festival dont la 5^{ème} édition se déroulera les 23, 24 et 25 septembre 2016 à l'île d'Aix. C'est un moment festif, convivial mais aussi d'échanges et de rencontres, y compris entre professionnels, ce qui a permis de déboucher, par exemple, sur la création d'un collectif d'agriculteurs. Elle remercie tous les partenaires institutionnels et privés qui soutiennent le festival en espérant qu'ils maintiennent leur aide au fil des éditions de cette manifestation, devenue maintenant indispensable.

M. BURNET se fait l'écho des Aixoïses qui sont très heureux d'accueillir le Festival. Ce sera l'occasion de le faire connaître dans la toute nouvelle Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. En dehors des temps d'échanges, l'accent sera mis sur les productions et la cuisine insulaires et il fait appel aux îles pour que chacune propose ses produits.

x

x x

QUESTIONS ET ALLOCUTIONS

Le Président passe la parole aux représentants des collectivités partenaires présentes et aux représentants de l'Etat.

Mme Karine BELLEC, Conseillère départementale du Morbihan référente pour les îles, représente le Président, François GOULARD, excusé. Elle rappelle que le Département du Morbihan compte six îles avec une population multipliée par dix en été. Ces îles constituent un atout considérable pour le littoral et même si la loi Notre va modifier les champs d'intervention, le Conseil départemental y soutient les travaux d'assainissement, de bâtiments et d'équipements publics, de voirie... Elle salue le projet de Contrat Local de Santé engagé entre l'ARS et l'AIP. Le Département aura toujours une écoute attentive pour accompagner et soutenir, développer les territoires insulaires et s'attachera à impliquer les habitants pour dynamiser, innover, notamment en matière d'accès au numérique et de transition énergétique. Elle conclut en remerciant de l'accueil chaleureux reçu au sein du Conseil d'Administration de l'AIP et sur les îles en ce début de mandat.

Mme Laurence FORTIN, Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne, chargée de l'animation territoriale, excuse le Président Jean-Yves LE DRIAN. Elue en décembre dernier au sein de cette collectivité, elle souligne que les différentes interventions lui ont permis d'appréhender les spécificités des îles. Elle rappelle que la Région a souhaité re-contractualiser avec les îles pour la période 2015-2020, à hauteur de 6 millions d'euros auxquels s'ajoutent 150 000 € au titre des études stratégiques. En plus des politiques sectorielles et territoriales, c'est une volonté forte de la Région pour tenir compte du surcoût insulaire et permettre ainsi une meilleure équité territoriale. En conclusion, elle retrace, en y associant Mme Emmanuelle RASSENEUR, Conseillère régionale référente pour les îles, son engagement pour les territoires insulaires et transmettra au Président l'ensemble des conclusions des travaux de l'Assemblée, notamment en ce qui concerne le surcoût insulaire.

M. Hervé PELLOIS, Député du Morbihan, se réjouit de participer aux travaux de l'Assemblée Générale. Malgré les nombreux atouts qu'ont les îles, il est bien conscient des difficultés auxquelles elles doivent faire face pour maintenir des activités économiques sur leurs territoires. Le maintien de la collecte du lait sur Belle-Ile ou l'installation d'un maraîcher à l'île d'Arz en sont des exemples. Son travail de parlementaire le conduit à travailler sur de nombreux projets de lois : la loi d'Avenir pour l'agriculture, la loi sur la transition énergétique, la loi Biodiversité, la loi de Finances... et il confirme avoir bien pris note des revendications des îles. Par ailleurs, il propose à l'Association de lui transmettre en bonne et due forme une demande de dotation parlementaire pour 2017.

M. Jean-François TREFFEL, Sous-Préfet de Lorient, est avec son homologue de Brest, M. Ivan BOUCHIER, également présent, le Sous-Préfet référent désigné dans le Contrat de Partenariat Etat-Région. Ce dernier signé en présence du Premier Ministre à Ouessant, en juillet 2015, apporte 4 millions d'euros aux projets des îles émergeant aux quatre axes prioritaires. De plus, les crédits de droit commun sont cumulables.

Il relève trois points forts des travaux de l'Assemblée :

- la capacité de l'AIP à dialoguer avec les institutions de l'Etat, et en particulier le projet d'accord de programmation avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- le projet de Contrat Local de Santé, qui confortera l'accès aux soins pour les habitants permanents et les résidents secondaires,
- les finances des communes insulaires. Ces dernières doivent poursuivre leurs efforts de prise en compte de critères justes et équitables pour la Dotation Globale de Fonctionnement. Il rappelle que la Dotation d'Equipements aux Territoires Ruraux (DETR) augmentée en 2015, a été maintenue en 2016 et que le nouveau Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local est doté d'un milliard d'euros au niveau national pour des projets répondant aux priorités définies entre l'Etat, les communes et les intercommunalités et des projets de revitalisation ou de développement de bourgs-centres. Ce fonds est réparti entre l'ensemble des Régions et Départements et les projets devront être présentés dans les meilleurs délais.
- En conclusion, M. TREFFEL rappelle que l'Etat est très sensible aux îles qui sont des territoires à part entière et qu'il est là pour les épauler et les aider.

Dans le cadre des échanges et des questions, M. Bruno NOURY, Conseiller départemental et Maire de l'île d'YEU, fait part des difficultés rencontrées dans l'obtention des permis de construire alors même que le P.L.U. a été approuvé. Il signale que certains permis sont attaqués par l'Etat.

M. Ivan BOUCHIER concède que les lois Littoral et ALUR sont exigeantes mais que les demandes de permis de construire doivent absolument s'y conformer ; au titre du contrôle de légalité, les services de l'Etat instruisent les dossiers de façon rigoureuse et responsable.

Le Président conclut les travaux en remerciant les participants et la municipalité de l'île aux Moines pour la bonne organisation de cette Assemblée.

Le Président, Denis PALLUEL,



ASSOCIATION

LES ILES du PONANT

Porte Océane 2 - Espace Océan

17 rue du Danemark - 56400 AURAY

Tel : 02 97 56 52 57 - www.iles-du-ponant.com

